



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>ème</sup> séance du mardi 26 mars 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Louis Dana et consorts : « *Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente dans son rapport de gestion annuel ou dans un document ad hoc un récapitulatif des contributions en heures et/ou en argent mises à disposition par la Police municipale de Lausanne pour le fonctionnement de l'Académie de police de Savatan. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>ème</sup> séance du mardi 26 mars 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>ème</sup> séance du mardi 26 mars 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/08 de la Municipalité, du 8 mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Louis Dana « Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE  
17<sup>ème</sup> séance du mardi 26 mars 2019  
Présidence de M. Valéry Beaud, président  
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard : « *Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>ème</sup> séance du mardi 26 mars 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : *«La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi »* ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se positionne formellement quant au rôle positif des cyclistes et aborde les nombreux avantages qu'ils présentent, notamment pour le délestage du trafic, pour la santé publique (absence de pollution, amélioration de la forme physique moyenne, réduction du danger de la route), pour la souveraineté énergétique et pour la préservation du climat. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>ème</sup> séance du mardi 26 mars 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts « *Rapport contrasté sur la politique de lutte contre le deal à Lausanne : quelles mesures correctives ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente une communication détaillée sur l'évolution qu'elle entend donner à son dispositif de lutte contre le deal de rue ainsi que sur les mesures concrètes qu'elle compte prendre suite au rapport 'rapport sur le deal de rue' daté du 19 décembre 2018 dans les plus brefs délais. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE  
17<sup>ème</sup> séance du mardi 26 mars 2019  
Présidence de M. Valéry Beaud, président  
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Denis Corboz : « *Deal de rue : état de la situation* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>ème</sup> séance du mardi 26 mars 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « *Deal de rue et vie de quartier* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :





E X T R A I T  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE  
17<sup>ème</sup> séance du mardi 26 mars 2019  
Présidence de M. Valéry Beaud, président  
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Sécurité publique, quel est le plan ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



m

## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>ème</sup> séance du mardi 26 mars 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philippe Miauton et consorts : «*Pas de deniers publics dans la boulette !* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser de prendre ce postulat en considération.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mars deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :